



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 5522

Texte de la question

M Francisque Perrut attire l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur la situation des chefs de district du service des lignes CDIS (ancienne formule). Suite a cinq concours speciaux dont le premier date de 1982, quelque 600 chefs de secteur et district AF ont pu acceder au cadre A Cet examen, qui n'a plus ete renouvele depuis, laisse 208 chefs de district, dont la majeure partie a plus de cinquante ans, dans une situation de declassement. Aussi il lui demande si des mesures peuvent etre prises pour leur permettre l'acces, dans les meilleurs delais possibles, au cadre A.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est malheureusement exact que les concours speciaux organises ces dernieres annees n'ont pas permis la promotion en caterorie A de tous les chefs de district. Il convient neanmoins de rappeler que ces fonctionnaires peuvent postuler sur la liste annuelle d'aptitude pour l'acces au grade d'inspecteur, dont un sixieme du recrutement est reserve a cette voie. En tout etat de cause, le cas des chefs de district reste suivi avec attention.

Données clés

Auteur : [M. Perrut Francisque](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5522

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes, telecommunications et espace

Ministère attributaire : postes, telecommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 1988, page 3308